AR Prefecture
024-200040400-20230322-2023_54-DE
Reçu le 03/04/2023

Communauté de Communes du Périgord Ribéracois

Délibération du Conseil Communautaire
****

Le 22 mars 2023, le conseil Communautaire s'est réuni à la salle des fêtes de Celles sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 15 mars 2023 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	48	Allain Tricoire – Jean-Pierre Prigul – Bernadette Bazinet – Janick Laville – Jean-Didier Andrieux – Pascal Devars – Monique Boineau-Serrano – Jean-Pierre Prunier – Murielle Cassier – Didier Bazinet – Michel Desmoulin – Yves Mahaud – Corinne Ducoup – Philippe Boismoreau – Philippe Bogaert – Alfred Gonnard – Jean-Marcel Beau – Daniel Bonnefond – Bruno Limerat – Ludovic Gillaizeau – Francis Lafaye – Clément Lemercier – Géry Denis – Gilles Mercier – Catherine Bezac-Gonthier – Laurent Casanave – Christine Laurent – Dominique Caillou – Catherine Esculier – Romain Perruchaud – Jean-Pierre Chaumette – Pierre Guigné – Francis Duverneuil – Virginie Mouche – Jean-Pierre Paretour – Joël De Luca – Gérard Caignard – Fabrice Boniface – Brigitte Pourtier – Philippe Dubourg – Priça Mortier – Pierre Janaillac – Julie Bordet – Edwige Badel -Joëlle Saint Martin – Marion Lafaye -Régis Defraye – Muriel Morlion
Suppléants présents	1	Xavier Garreaud (Commune de Segonzac)
Titulaires absents	10	Christine Berthé – Lisa Boyer – Joël Constant – Nicolas Platon – Bernard Saint Martin – Philippe Chotard – Christophe Rossard – Jean-Claude Arnaud – Denis Ferrand – Patrick Lachaud
Procurations	6	Joël Constant à Bruno Limerat Nicolas Platon à Catherine Bezac-Gonthier Bernard Saint Martin à Joëlle Saint Martin Jean-Claude Arnaud à Jean-Pierre Chaumette Denis Ferrand à Julie Bordet Patrick Lachaud à Muriel Morlion

AR Prefecture

024-200040400-20230322-2023_54-DE
Reçu le 03/04/2023

DELIBERATION N° 2023 /54 : (Code Nomenclature /522)
DATE : 22 mars 2023
RAPPORTEUR : Yves Mahaud
OBJET : Approbation du Règlement intérieur du Comité Social Territorial (CST)

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;

Vu la délibération n° 2022/09 du conseil communautaire du 3 février 2022 relative à la création du Comité Social Territorial de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois ;

Vu la délibération n°2022/109 du conseil communautaire du 30 mai 2022 relative à la composition et au mode de fonctionnement du comité social Territorial de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois ;

Vu l'avis favorable émis par les deux collèges du Comité Social Territorial de la CCPR le 31 janvier 2023 ;

Monsieur le Président informe l'assemblée délibérante du projet de règlement intérieur du Comité Social Territorial.

Après avoir fait lecture du document, Monsieur le Président informe que le Comité Social Territorial en date du 31 janvier 2023, a émis un avis favorable du collège des représentants du personnel, à l'unanimité, et un avis favorable du collège des représentants de la collectivité, à l'unanimité également.

Monsieur le Président propose aux membres du Conseil d'approuver ce règlement, afin qu'il entre en vigueur au 22 mars 2023.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :
Votes pour :
Votes contre :
Abstentions :

Signé électroniquement le 02/04/2023 à 19:32
par Didier BAZINET

L
d acois
D

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PÉRIGORD RIBÉRACOIS
B.P. 10
Rue Couteau
24600 RIBERAC

La secrétaire de séance du 22 mars 2023
Murielle Cassier